

LES ENJEUX DE LA FORMATION PREPARATOIRE A L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

POURQUOI MIEUX APPRENDRE À CONDUIRE ?

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

QUELLE EST L'UTILITÉ DE VOTRE LIVRET D'APPRENTISSAGE ?

Il est, avec votre demande de permis de conduire (CERFA 02), le document indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques.

Dans ce livret, vous trouverez :

- les documents obligatoires concernant les cursus suivants : formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée ;
- les compétences que votre formateur peut valider.

Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir « où vous en êtes » mais aussi et surtout « où vous allez ». Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

QUEL PROGRAMME DE FORMATION ?

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

21 Rue Maréchal Joffre – 56700 HENNEBONT – Tél : 02.97.36.59.09 ou 06.23.19.72.61

Mail : erwannrieux56700@gmail.com - Site internet : www.erieux.com

Siret : 828 546 150 00016 – Agrément : E1705600030 – N° de déclaration d'activité 53560947256



Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code de la route) pourra être suivie dans nos locaux avec un support DVD et un enseignant.

La formation théorique porte sur :

- La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route
- Les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicament sur la route
- Les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée
- Les usagers vulnérables
- Les spécificités de certaines catégories de véhicule et les différentes conditions de visibilité leurs conducteurs
- Les gestes de premiers secours
- Les précautions à prendre en montant et en quittant un véhicule
- Le transport de personnes et d'un chargement
- La réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule

Les cours thématiques

Les cours seront dispensés dans nos locaux.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- La vigilance à l'égard des autres usagers de la route ;
- Les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite
- L'influence de la fatigue sur la conduite
- Les usagers vulnérables
- La pression sociale (publicité, travail, etc...)
- La pression des pairs.

21 Rue Maréchal Joffre – 56700 HENNEBONT – Tél : 02.97.36.59.09 ou 06.23.19.72.61

Mail : erwannrieux56700@gmail.com - Site internet : www.erieux.com

Siret : 828 546 150 00016 – Agrément : E1705600030 – N° de déclaration d'activité 53560947256





Permis B – AAC – Supervisée
Automatique – remise à niveau
Permis moto – scooter – 125cm3

La formation pratique

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- 1^{ère} étape : maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- 2^{ème} étape : appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- 3^{ème} étape : circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- 4^{ème} étape : pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- le pourquoi ; le comment ; les risques ;
- les influences de l'environnement et du mode de vie de l'élève ; les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail, etc ; l'auto-évaluation.

Programme de formation conforme au REMC (Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne):

LA CONDUITE ACCOMPAGNEE

Pour la conduite supervisée :

La formation en conduite supervisée est une forme de conduite accompagnée réservée aux personnes âgées d'au moins 18 ans inscrites aux catégories B ou BA du permis de conduire. Elle peut se faire soit directement à l'issue de la formation initiale, soit après un échec à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.

Il faut dans tous les cas être titulaire de l'ETG depuis moins de 5 ans et avoir réalisé un minimum de 20 leçons en boîte mécanique ou 13 leçons en boîte automatique.

L'élève et l'accompagnateur devront faire un bilan (2 x 1h) avec un formateur avant d'obtenir l'attestation de fin de formation initiale.

L'accompagnateur (ou les accompagnateurs) doit être titulaire du permis B depuis au moins cinq ans et ne pas avoir fait l'objet d'une annulation ou d'une invalidation du permis de conduire durant les 5 dernières années.

Il doit également avoir obtenu au préalable l'accord de sa compagnie d'assurance

La conduite anticipée :

Pour s'inscrire à l'Apprentissage anticipé de la conduite en école de conduite, il faut : - Être âgé de 15 ans ou plus ;

- Avoir l'accord de son représentant légal et de l'assureur du véhicule

Pour commencer la conduite accompagnée, il faut :

Avoir réussi le **code de la route** ; avoir suivi une **formation pratique de 20 heures minimum** avec un enseignant de l'école de conduite;

21 Rue Maréchal Joffre – 56700 HENNEBONT – Tél : 02.97.36.59.09 ou 06.23.19.72.61

Mail : erwannrieux56700@gmail.com - Site internet : www.erieux.com

Siret : 828 546 150 00016 – Agrément : E1705600030 – N° de déclaration d'activité 53560947256



Avoir bénéficié d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière qui se matérialise par la remise de l'attestation de fin de formation.

L'apprentissage anticipé de la conduite permet :

De réduire la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 (les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infraction avant d'en obtenir 12) ;

De commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans ;

D'acquérir de l'expérience de conduite ;

De passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans et demi. En revanche, il n'est possible de conduire seul qu'à partir de 18 ans ;

D'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire : 74% de chances de l'obtenir dès la première fois contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

Le déroulement de la conduite accompagnée

La conduite avec l'accompagnateur se déroule sur une durée d'**au moins un an et une distance parcourue de 3 000 km minimum**.

Cette période débute par un rendez-vous préalable et est ponctuée de deux rendez-vous pédagogiques obligatoires.

Le rendez-vous préalable a lieu en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est prêt à conduire avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

Le 1er rendez-vous pédagogique a lieu entre quatre et six mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale. C'est généralement un rendez-vous collectif avec d'autres élèves et leurs accompagnateurs.

Le 2e rendez-vous pédagogique a lieu après 3 000 km parcourus.

Lors de ces rendez-vous pédagogiques, animés par un enseignant de la conduite, les élèves sont invités à échanger sur leurs premières expériences et sur des thèmes de sécurité routière. Une phase de conduite est également prévue pour mesurer les progrès réalisés par l'élève et apporter les conseils nécessaires pour continuer la conduite accompagnée dans de bonnes conditions.

COMMENT SONT ÉVALUÉS VOS PROGRÈS ?

Afin de disposer de repères, **4 grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences**.

- 1- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.**
- 2- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.**
- 3- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.**
- 4- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.**

Les compétences détaillent les savoirs **comportementaux**, **techniques** et **environnementaux** dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

21 Rue Maréchal Joffre – 56700 HENNEBONT – Tél : 02.97.36.59.09 ou 06.23.19.72.61

Mail : erwannrieux56700@gmail.com - Site internet : www.erieux.com

Siret : 828 546 150 00016 – Agrément : E1705600030 – N° de déclaration d'activité 53560947256



Pour chacun des 30 objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Conduite accompagnée :

- Le déroulement des différentes formules de conduite accompagnée ;
- Les différentes attestations :
 - Attestation de fin de formation initiale
 - Autorisation de conduire en conduite supervisée
 - Attestation de fin de conduite accompagnée
- Les relevés de parcours ;
- Les comptes rendus de chaque rendez-vous pédagogique.

LES CONDITIONS DE PASSAGE DES EXAMENS

I. L'EXAMEN THEORIQUE

L'âge requis est de 15 ans minimum dans le cadre de la Conduite Accompagnée et 17 ans pour une formation traditionnelle au permis B ou Conduite Supervisée.

L'examen est organisé par des organismes privés agréés par L'État.

Le candidat est soumis à 40 questions et répond sur tablette individuelle certaines questions sont sous forme de vidéo ce qui demande d'être attentif comme en situation de conduite un formateur vous accompagne sur le centre d'examen

Le résultat : il faut au minimum 35 bonnes réponses (soit 5 fautes maximum) pour réussir l'examen du code. Le résultat vous est transmis par mail le jour même.

Le code est valable 5 ans et permet de se présenter 5 fois à l'épreuve pratique

II. L'EXAMEN PRATIQUE

L'épreuve se déroule sur une durée de 32 minutes. Un formateur vous accompagne sur le centre d'examen, vous vous installez au poste de conduite du véhicule-école et l'enseignant à l'arrière, l'expert prend place à l'avant côté passager.

L'épreuve pratique est évaluée par un expert : inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Après avoir vérifié votre identité celui-ci vous explique les modalités de l'examen :

- Installation au poste de conduite
- Une phase de conduite effective en ville, sur route et autoroute
- La réalisation d'une manœuvre (marche arrière, épi, créneau, rangement en bataille) et d'un arrêt de précision.
- Procéder à un parcours de conduite autonome de 5 minutes environ en suivant un itinéraire ou en se rendant vers une destination préalablement établie
- Effectuer la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule
- Répondre à une question liée à la sécurité routière et aux notions de premiers secours Tout au long de l'épreuve vous devrez appliquer les règles du code de la route, adapter votre vitesse aux différentes situations dans un souci d'économie et de limitation de gaz à effet de serre, faire preuve de courtoisie envers les usagers vulnérables (cyclistes, piétons...)

Le résultat : l'évaluation réalisée par l'expert consiste en un bilan de compétences devant être acquises pour conduire en toute sécurité. L'expert réalise une analyse des points positifs et négatifs restitués par rapport à une compétence donnée et retranscrit de façon formelle ce bilan dans une grille d'évaluation. Vous pourrez visualiser ce résultat 48 h après le passage de l'examen en consultant le site de la Sécurité Routière : securite-routiere.gouv.fr (résultat du permis de conduire) en cas de réussite vous devrez imprimer ou télécharger votre Certificat d'Examen du Permis de Conduire (valable 4 mois) en attendant votre permis de conduire.

Votre résultat est favorable : vous pouvez effectuer votre demande de permis de conduire en ligne en vous connectant sur le site ants.gouv.fr

Vous trouverez sur ce site, la liste des documents nécessaires à votre démarche et les différentes étapes à valider pour obtenir votre titre définitif. Pour vous guider vous pourrez consulter des tutoriels vidéos.

COMMENT SE DERoule L'EXAMEN ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- * Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- * Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- * Réaliser deux manœuvres différentes, dont une au moins en marche arrière et une à son initiative
- * Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière ;
- * Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;

21 Rue Maréchal Joffre – 56700 HENNEBONT – Tél : 02.97.36.59.09 ou 06.23.19.72.61

Mail : erwannrieux56700@gmail.com - Site internet : www.erieux.com

Siret : 828 546 150 00016 – Agrément : E1705600030 – N° de déclaration d'activité 53560947256





Permis B – AAC – Supervisée
Automatique – remise à niveau
Permis moto – scooter – 125cm3

- * Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- * Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Elle consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle

21 Rue Maréchal Joffre – 56700 HENNEBONT – Tél : 02.97.36.59.09 ou 06.23.19.72.61

Mail : erwannrieux56700@gmail.com - Site internet : www.erieux.com

Siret : 828 546 150 00016 – Agrément : E1705600030 – N° de déclaration d'activité 53560947256

